Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le
ID : 059-215902917-20241217-2024_95-DE

HAUTMONT
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal - Séance du MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Convocation adressée le mercredi 11 décembre 2024
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. WILMOTTE Stéphane, ***MAIRE***,

Mmes & MM. GIGAREL Caroline, VAN CAUWENBERGE Aude, LARROQUE Antony, LARVOR Geneviève, WASTERLAIN Didier, BOUDINA Malika, DUFOUR Stéphane, FLINOIS Marie-Catherine, VAN DEN BROECK David, ***ADJOINTS AU MAIRE,***

Mmes & MM. DUBUISSON Alexis, LAURENT Danièle, BONDUE Bernard, FROMENT Annie, DIREZ Philippe, CLOEZ Fabien, ABRAHAM Maxime, BARRE Patrick, FORIEL Christophe, WILLAME Michel, MABILLE Quentin, ***CONSEILLERS MUNICIPAUX***,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme DELVAS Audrey à M. ABRAHAM Maxime, Mme FAROUX Ophélie à M. VAN DEN BROECK, M. TRIGAUT Michel à Mme VAN CAUWENBERGE Aude, Mme LOTTEGIER Malika à M. WILMOTTE Stéphane, Mme DUFOUR Nicole à M. BARRE Patrick, BOTTEAU Vincent à FORIEL Christophe,

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : MARTIN Olivier à 18h09, ROULY Brigitte à 18h07

ABSENTS : M. BECQUET Gilles, ROLAND Laetitia, BAILLON Kelly, QUESTEL Marie-Louise,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE - DSP CRÉMATORIUM

N° Acte : 2024-95	Date de l'acte : 17/12/2024	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 1.2

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le
ID : 059-215902917-20241217-2024_95-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. [...] Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »,

CONSIDÉRANT que la Commune a confié l'exploitation et la gestion de son crématorium sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) à la société Ets Frère,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Hautmont a donc l'obligation de contrôler cette délégation de service public,

CONSIDÉRANT les rapports annuels d'activité 2022 et 2023 ci-joints transmis par le délégataire,

CONSIDÉRANT le rapport de synthèse présenté par les services de la Commune, ci-joint

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. David VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **PREND ACTE** de la transmission des rapports annuels 2022 et 2023 du délégataire relatifs à la DSP du Crématorium.

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES
Membres présents et représentés : 29

Le secrétaire de séance,

Maxime ABRAHAM

Le Maire,

VILLE D'HAUTMONT (NORD)

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
de la mise en ligne le :
Le Maire,

N° Acte : 2024-95	Date de l'acte : 17/12/2024	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 1.2

Crématorium d'Hautmont

Rue de Sous le Mont

59330 – HAUTMONT

Rapport annuel du délégataire année 2022

Délégataire : PF FRERE, gérant Olivier FRERE

1) Préambule

La ville d'Hautmont a confié l'exploitation du crématorium aux pompes funèbres Frère par contrat de délégation de service public à compter du 1er février 2020 et pour une durée initiale de 15 ans.

Cependant, en raison d'une mise en conformité imposée par la réglementation et différents recours attentés par un confrère, le crématorium n'a plus être qu'effectif en mars 2022 avec une première crémation le 9 mars.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2022 a pour but de vous présenter en détail l'activité de votre crématorium pour l'année 2022.

Nous espérons que la lecture de ce rapport vous apportera tous les éléments nécessaires à vous assurer des efforts engagés par les PF Frère pour conduire, avec tout le professionnalisme requis, cette mission de service public que vous nous avez confiée.

2) Activité de l'année

Le crématorium d'Hautmont fait l'objet d'une servitude de passage concédée par le SCI frère afin de jouir du parking composé de plus de 20 places et de 3 places PMR.

a) Agencement du crématorium

- un hall d'accueil pour les familles avec sanitaires dont 1 pour PMR
- une salle de cérémonie équipée d'une télévision, d'une sono et d'une climatisation réversible
- une salle de convivialité
- une salle d'attente pour les confrères, un bureau pour les formalités avec un ordinateur relié en permanence avec ATI pour le contrôle et la maintenance
- un local fermé pour les urnes
- une salle d'introduction des cercueils et salle de contrôle
- un container avec le système de filtration à l'extérieur
- un jardin du souvenir

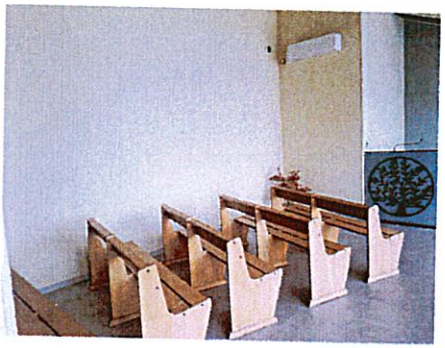

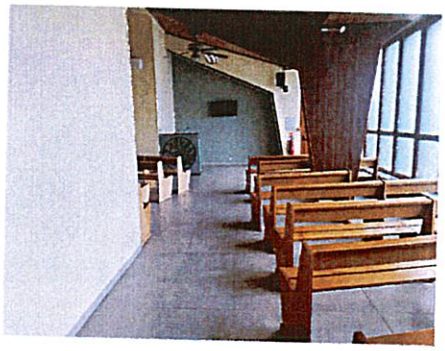

- décembre 1989 en crématorium privé
- mars 2022 en délégation de service public

c) Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium délivrée par arrêté du préfet du Nord sous le numéro 22-59-0670 valable pour 5 ans à compter du 4 février 2022.

d) Suivi de la conformité

Au cours de cet exercice et au vue de recevoir l'habilitation, toutes les mesures obligatoires relatives à la conformité de vos équipements ont été réalisées dans les temps. Notamment la vérification des extincteurs, des installations électriques, des installations de gaz. Mise en place d'un plan d'évacuation et des moyens de secours incendie.

Tous ces contrôles ont conclu à la conformité des installations existantes.

Pour rappel, les contrôles des rejets atmosphériques et de conformité des équipements de crémation avaient été effectués le 28 mai 2022 et sont valables 2 ans.

e) Références des règlements intérieurs

Le règlement intérieur du crématorium a été intégré à la DSP signée avec la ville d'Hautmont le 20 févier 2020.

f) Horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert 6 jours sur 7 du lundi au samedi sur le mode de fonctionnement suivant :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
- le samedi de 8h30 à 16h00

Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le numéro de garde des PF Frère. Cette mobilisation permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des opérateurs funéraires.

g) Volume des prestations réalisées au crématorium

Nombre de crémations	2022
Crémation adulte	480
Crémation enfant	0
Crémation mort-né	0
Crémation restes exhumation	4
Total crémations	484
Salle de cérémonie	135
Dispersion des cendres	69
Conservation de l'urne au crématorium	9

L'activité du crématorium est en augmentation constante depuis le début de la DSP. Le crématorium a réalisé en moyenne 53 crémations par mois avec un accroissement mensuel du nombre de crémations.

Sur le secteur, il existe 2 crématoriums en activité à environ 10 kms. Cependant, l'activité du crématorium d'Hautmont est en croissante augmentation. Même en partageant une zone de chalandise, le crématorium parvient à développer son activité due à son expérience et à son implantation dans le secteur depuis plus de 30 ans.

h) Moyens humains

Le personnel est constitué de 3 salariés en contrat à durée indéterminée et à temps plein.

Il a été formé par la société ATI, spécialiste dans les fours crématoires.

3) Conditions d'exécution du service

a) Relations avec les usagers

En tant que gestionnaire du crématorium, les interlocuteurs sont multiples :

Au premier rang d'entre eux figurent les opérateurs funéraires qui contactent le crématorium dans le but de réserver un horaire de crémation pour la famille en deuil qu'ils accompagnent dans l'organisation des obsèques. Cette prise de contact a lieu quelques jours avant les obsèques et vise dans un premier temps à réserver un temps pour la réalisation de la crémation.

L'équipe du crématorium entre ensuite directement en relation avec les familles : préalablement à l'accueil au sein du crématorium. Puis ensuite lors de la cérémonie d'adieu. Le personnel du crématorium assure lui-même les cérémonies. Notre personnel est ainsi polyvalent et en mesure d'assurer chacune des tâches nécessaires au fonctionnement du crématorium, allant de la réalisation de l'acte technique de crémation, à l'accueil des familles et à l'animation des cérémonies.

b) Qualité du service rendu

Les sollicitations familles parviennent à la direction et donnent lieu à une réponse circonstanciée à la famille concernée.

Notre cœur de mission étant la satisfaction de nos familles, les PF Frère s'engagent à exécuter la prestation dans le respect et la dignité.

Nous avons des commentaires positifs sur la gestion du crématorium aussi bien des confrères que des familles.

Les avis Google sont favorables et nous attribuent une note de 10/10

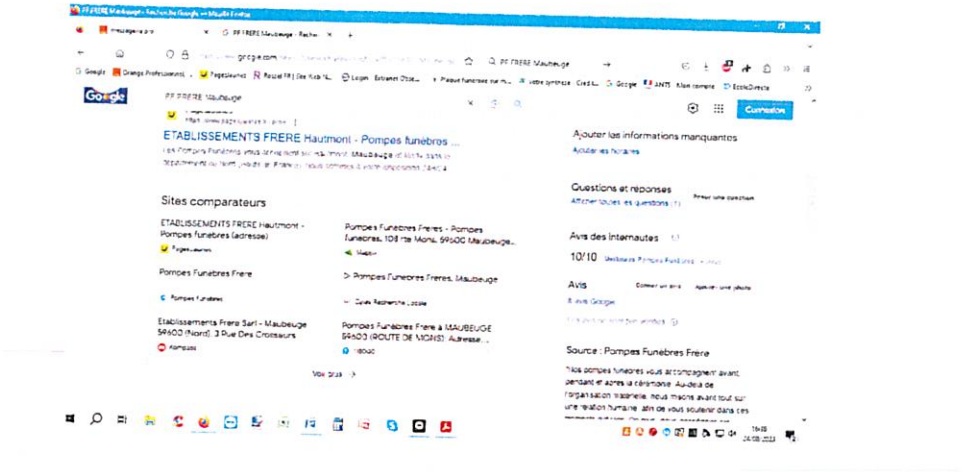

c) Tarifs pratiqués par notre établissement

		Tarif TTC
Crémation cercueil adulte		570.00
Crémation mort-né		398.40
Crémation enfant jusqu'à 12 ans inclus		436.80
Crémation restes d'exhumation		454.80
Crémation pièces anatomiques pour 3 pièces		232.80
Dispersion des cendres		14.40
Location salle de cérémonie pour une heure		66.00
Conservation de l'urne au crématorium	1er mois	Gratuit
	2ème au 6ème mois inclus	32.00
	du 7ème au 12ème mois	60.00

Conformément au contrat de délégation public, les prix peuvent être révisés selon l'article 20 de la DSP.

d) Principe de continuité d'exploitation

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du crématorium, les entrepreneurs de pompes funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums voisins.

e) Principe de l'équilibre contractuel

Une redevance d'occupation du domaine public est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 21 du contrat de concession.

Une redevance de 10 000 € a été versée à la mairie d'Hautmont au titre de l'occupation du domaine public.

Une redevance d'exploitation pour l'activité du crématorium est versée au délégant selon les termes de l'article 22 du contrat de concession.

Une redevance de 2514,48 € a été versée à la mairie d'Hautmont pour les activités du crématorium du 9 mars (début de l'activité) au 30 septembre 2022 (année comptable).

f) Principe de neutralité

Chaque entreprise de pompes funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, de façon parfaitement transparente.

Le personnel est au service des usagers, des entreprises et des familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

g) Liste des engagements

Une liste des engagements (emprunts, contrats, conventions...) contractés pour le crématorium est détaillée ci-dessous :

- 3 personnes en CDI à temps plein
- Assurance multirisque auprès de Générali
- Contrat avec Edf pour l'électricité et le gaz
- Contrat avec Eau et Force pour la distribution de l'eau
- Contrat avec Orange pour la connexion internet et la téléphonie
- Contrat de vérification annuelle des extincteurs
- Contrat avec SORECCO pour la vérification des déchets atmosphériques
- Contrat avec Orthométals

h) Contrat avec Orthometals

Il existe des résidus métalliques produits par la crémation qui proviennent essentiellement du cercueil et des prothèses.

Ces métaux sont légalement considérés comme des résidus ne faisant pas partie intégrante des cendres du défunt et doivent être obligatoirement recyclés et éliminés.

La collecte, le recyclage et la valorisation de ces résidus métalliques s'effectuent dans le cadre d'un partenariat global entre les PF Frère et la société Orthométals, société qui suit les règles les plus strictes de traçabilité et de respect des normes environnementales dans le cadre d'une certification ISO 9001 § 14001.

i) Relation avec le constructeur ATI

Nous avons un contrat de maintenance et d'entretien avec la société ATI qui a construit et installé le four crématoire et le système de filtration. Ce contrat est annuel et reconduit chaque année.

Le coût de l'entretien pour l'année 2022 s'élève à 20187,60 €.

4) Les comptes du 9 mars 2022 au 30 septembre 2022

a) Les recettes

Annexe 1 : prestations crémations (6 pages) : 157 860 €

Annexes 2 : prestations dispersions (2 pages) : 839,75 €

Annexes 3 : prestations salle de cérémonie (3 pages) : 8910 €

Annexes 4 : prestations conservation urne (1 page) : 22,66 €

Total recettes : 167 632,41 €

b) les achats

- Le gaz est lié à la consommation des appareils de crémation. Nous anticipons une forte hausse du coût d'approvisionnement en gaz au cours des prochains mois du fait des récents événements internationaux qui pèsent sur le prix de l'énergie : 13420,30 €
- L'électricité inclut à la fois l'énergie nécessaire pour alimenter les bâtiments et le fonctionnement du système de filtration et des appareils de crémation : 3388,30 €
- Le coût des fournitures administratives correspond principalement à des dépenses pour l'achat de consommables (papier, encre ...) : 250 €
- Maintenance (ATI) : 20 187,60 €
- Assurances : 2380,98 €
- Charges personnel : 59378,84 €
- Redevance occupation : 10000€
- Redevance exploitation : 2514,48 €
- Orange/internet : 208,80 €
- Dotations aux amortissements : 43979,94 €
- Loyers : 6000€
- Entretien des locaux : 350 €
- Sous-traitance recyclage : 3602 €
- CFE : 993 €

Total dépenses : 166 654,24 €

5) Conclusion

La mise en route du crématorium a été longue, fastidieuse et onéreuse mais depuis son ouverture en mars 2022, le nombre de crémation n'a fait que s'accroître et le gros investissement sera bientôt rentable. Nous pensons réalisé environ 600 crémations pour l'année 2023.

Crématorium d'Hautmont

Rue de Sous le Mont

59330 – Hautmont

Rapport annuel du délégataire

année 2023

Délégataire : PF Frère, gérant Olivier Frère

1) Préambule

La ville d'Hautmont a confié l'exploitation du crématorium aux pompes funèbres Frère par contrat de délégation de service public à compter du 1er février 2020 et pour une durée initiale de 15 ans.

Cependant, en raison d'une mise en conformité imposée par la réglementation et différents recours attentés par un confrère, le crématorium n'a pu être qu'effectif qu'en mars 2022 avec une première crémation le 9 mars.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2023 a pour but de vous présenter en détail l'activité de votre crématorium pour l'année 2023.

Nous espérons que la lecture de ce rapport vous apportera tous les éléments nécessaires à vous assurer des efforts engagés par les PF Frère pour conduire, avec tout le professionnalisme requis, cette mission de service public que vous nous avez confiée.

2) Activité de l'année

Le crématorium d'Hautmont fait l'objet d'une servitude de passage concédée par la SCI frère afin de jouir du parking composé de plus de 20 places et de 3 places PMR.

a) Agencement du crématorium

- un hall d'accueil pour les familles avec sanitaires dont 1 pour PMR
- une salle de cérémonie équipée d'une télévision, d'une sono et d'une climatisation réversible
- une salle de convivialité
- une salle d'attente pour les confrères, un bureau pour les formalités avec un ordinateur relié en permanence avec ATI pour le contrôle et la maintenance
- un local fermé pour les urnes
- une salle d'introduction des cercueils et salle de contrôle
- un container avec le système de filtration à l'extérieur
- un jardin du souvenir

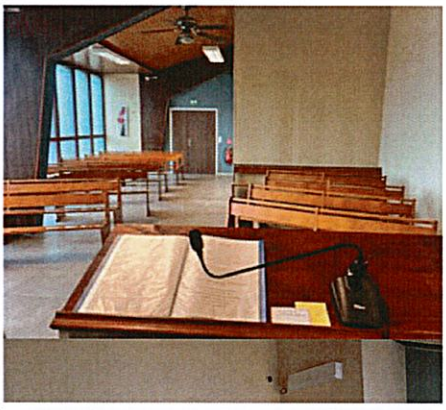

- décembre 1989 en crématorium privé
- mars 2022 en délégation de service public

c) Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium délivrée par arrêté du préfet du Nord sous le numéro 22-59-0670 valable pour 5 ans à compter du 4 février 2022.

d) Suivi de la conformité

Au cours de cet exercice et au vue de recevoir l'habilitation, toutes les mesures obligatoires relatives à la conformité de vos équipements ont été réalisées dans les temps. Notamment la vérification des extincteurs, des installations électriques, des installations de gaz. Mise en place d'un plan d'évacuation et des moyens de secours incendie.

Tous ces contrôles ont conclu à la conformité des installations existantes.

Pour rappel, les contrôles des rejets atmosphériques et de conformité des équipements de crémation avaient été effectués le 28 mai 2022 et sont valables 2 ans. Le prochain contrôle est prévu avec la société CERECO en février 2024.

e) Références des règlements intérieurs

Le règlement intérieur du crématorium a été intégré à la DSP signée avec la ville d'Hautmont le 20 févier 2020.

f) Horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert 6 jours sur 7 du lundi au samedi sur le mode de fonctionnement suivant :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
- le samedi de 8h30 à 16h00

Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le numéro de garde des PF Frère. Cette mobilisation permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des opérateurs funéraires.

g) Volume des prestations réalisées au crématorium

Nombre de crémations	2023
Crémation adulte	596
Crémation enfant	1
Crémation mort-né	0
Crémation restes exhumation	4
Total crémations	601
Salle de cérémonie	359
Dispersion des cendres	70
Conservation de l'urne au crématorium	6

L'activité du crématorium est en augmentation constante depuis le début de la DSP. Le crématorium a réalisé en moyenne 51 crémations par mois avec un accroissement mensuel du nombre de crémations.

Sur le secteur, il existe 2 crématoriums en activité à environ 10 kms. Cependant, l'activité du crématorium d'Hautmont est en croissante augmentation. Même en partageant une zone de chalandise, le crématorium parvient à développer son activité due à son expérience et à son implantation dans le secteur depuis plus de 30 ans.

b) Moyens humains

Le personnel est constitué de 3 salariés en contrat à durée indéterminée et à temps plein.

Il a été formé par la société ATI, spécialiste dans les fours crématoires.

3) Conditions d'exécution du service

a) Relations avec les usagers

En tant que gestionnaire du crématorium, les interlocuteurs sont multiples :

Au premier rang d'entre eux figurent les opérateurs funéraires qui contactent le crématorium dans le but de réserver un horaire de crémation pour la famille en deuil qu'ils accompagnent dans l'organisation des obsèques. Cette prise de contact a lieu quelques jours avant les obsèques et vise dans un premier temps à réserver un temps pour la réalisation de la crémation.

L'équipe du crématorium entre ensuite directement en relation avec les familles : préalablement à l'accueil au sein du crématorium. Puis ensuite lors de la cérémonie d'adieu. Le personnel du crématorium assure lui-même les cérémonies. Notre personnel est ainsi polyvalent et en mesure d'assurer chacune des tâches nécessaires au fonctionnement du crématorium, allant de la réalisation de l'acte technique de crémation, à l'accueil des familles et à l'animation des cérémonies.

b) Qualité du service rendu

Les sollicitations familles parviennent à la direction et donnent lieu à une réponse circonstanciée à la famille concernée.

Notre cœur de mission étant la satisfaction de nos familles, les PF Frère s'engagent à exécuter la prestation dans le respect et la dignité.

Nous avons des commentaires positifs sur la gestion du crématorium aussi bien des confrères que des familles.

Les avis Google sont favorables et nous attribuent une note de 10/10

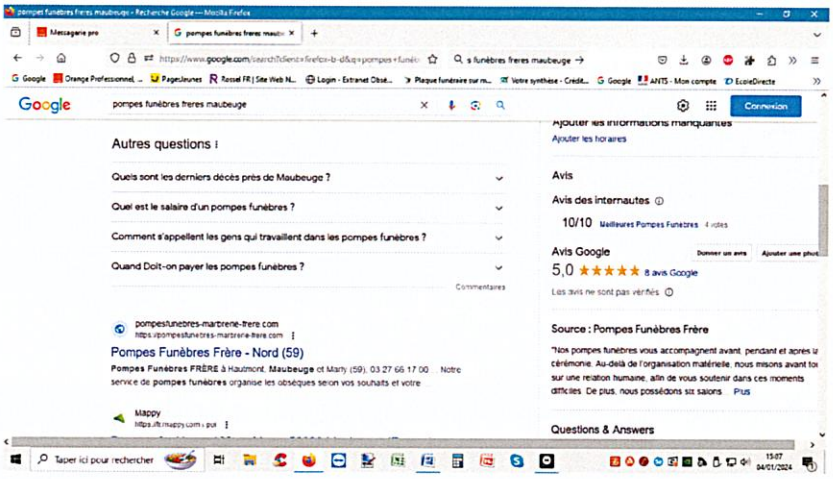

c) Tarifs pratiqués par notre établissement

		Tarif TTC
Crémation cercueil adulte		570.00
Crémation mort-né		398.40
Crémation enfant jusqu'à 12 ans inclus		436.80
Crémation restes d'exhumation		454.80
Crémation pièces anatomiques pour 3 pièces		232.80
Dispersion des cendres		14.40
Location salle de cérémonie pour une heure		66.00
Conservation de l'urne au crématorium	1er mois	Gratuit
	2ème au 6ème mois inclus	32.00
	du 7ème au 12ème mois	60.00

Conformément au contrat de délégation public, les prix peuvent être révisés selon l'article 20 de la DSP.

d) Principe de continuité d'exploitation

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du crématorium, les entrepreneurs de pompes funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums voisins.

e) Principe de l'équilibre contractuel

Une redevance d'occupation du domaine public est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 21 du contrat de concession.

*Une redevance de **10 000 €** a été versée à la mairie d'Hautmont au titre de l'occupation du domaine public le 14 août 2023.*

Une redevance d'exploitation pour l'activité du crématorium est versée au délégant selon les termes de l'article 22 du contrat de concession.

*Une redevance de **6714,48 €** a été versée à la mairie d'Hautmont pour les activités du crématorium du **1er octobre 2022 (début de l'activité) au 30 septembre 2023 (année comptable).***

f) Principe de neutralité

Chaque entreprise de pompes funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, de façon parfaitement transparente.

Le personnel est au service des usagers, des entreprises et des familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

g) Liste des engagements

Une liste des engagements (emprunts, contrats, conventions…) contractés pour le crématorium est détaillée ci-dessous :

- 3 personnes en CDI à temps plein
- Assurance multirisque auprès de Générali
- Contrat avec Edf pour l'électricité et le gaz
- Contrat avec Eau et Force pour la distribution de l'eau
- Contrat avec Orange pour la connexion internet et la téléphonie
- Contrat de vérification annuelle des extincteurs
- Contrat avec Cereco pour la vérification des déchets atmosphériques
- Contrat avec Orthométals

h) Contrat avec Orthometals

Il existe des résidus métalliques produits par la crémation qui proviennent essentiellement du cercueil et des prothèses.

Ces métaux sont légalement considérés comme des résidus ne faisant pas partie intégrante des cendres du défunt et doivent être obligatoirement recyclés et éliminés.

La collecte, le recyclage et la valorisation de ces résidus métalliques s'effectuent dans le cadre d'un partenariat global entre les PF Frère et la société Orthométals, société qui suit les règles les plus strictes de traçabilité et de respect des normes environnementales dans le cadre d'une certification ISO 9001 § 14001.

i) Relation avec le constructeur ATI

Nous avons un contrat de maintenance et d'entretien avec la société ATI qui a construit et installé le four crématoire et le système de filtration. Ce contrat est annuel et reconduit chaque année.

Le coût de l'entretien pour l'année 2023 s'élève à 32 596,73 €.

4) Les comptes du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

a) Les recettes

Annexe 1 : prestations crémations: 303 763,67 €

Annexe 2 : prestations dispersions: 1336,00 €

Annexe 3 : prestations salle de cérémonie: 16943,33 €

Annexe 4 : prestations conservation urne : 163,31 €

Total recettes : 322 206,31 €

b) les achats

- Le gaz est lié à la consommation des appareils de crémation. Nous anticipons une forte hausse du coût d'approvisionnement en gaz au cours des prochains mois du fait des récents événements internationaux qui pèsent sur le prix de l'énergie : 25 905,11 €
- L'électricité inclut à la fois l'énergie nécessaire pour alimenter les bâtiments et le fonctionnement du système de filtration et des appareils de crémation : 5025,30 €
- Le coût des fournitures administratives correspond principalement à des dépenses pour l'achat de consommables (papier, encre …) : 315 €
- Maintenance (ati) : 32 596,73 €.
- Assurances : 2380,98 €
- Charges personnel : 65 769,99 €
- Redevance occupation : 10000€
- Redevance exploitation : 6714,78 €
- Orange/internet : 253,44 €
- Dotations aux amortissements : 43979,94 €
- Loyers : 8000€
- Entretien des locaux : 400 €
- Sous-traitance recyclage : 3821 €
- CFE : 1074 €

Total dépenses : 206 236,27 €

5) Conclusion

Comme nous l'avions prévu, le nombre de crémation n'a fait que s'accroître et le gros investissement du début est maintenant rentable. Nous pensons réaliser environ 650 crémations pour l'année 2024.

Synthèse du rapport annuel d'activité du délégataire

DSP Crématorium – Ets Frère

1/ Agencements / travaux :

Pas de changements ou d'aménagements complémentaires par rapport au rapport 2022. Le délégataire n'a pas réalisé de travaux.

2/ Horaires :

Aucun changement d'horaire d'ouverture entre 2022 et 2023

3/ Comparatif de l'activité : exercices 2022 / 2023

Nature des prestations	**2022**	**2023**
Crémation adulte	480	596
Crémation enfant	0	1
Crémation mort-né	0	0
Crémation restes exhumation	4	4
TOTAL CREMATIONS	**484**	**601**
Salle de cérémonie	135	359
Dispersion des cendres	69	70
Conservation de l'urne au crématorium	9	6
TOTAL GENERAL	**697**	**1036**

Analyse de l'activité :

Le délégataire indique que l'activité du crématorium est en hausse constante depuis l'ouverture de la DSP.

Le nombre de crémations a effectivement augmenté de 24,2 % entre 2022 et 2023.

Concernant les autres activités du site, c'est l'activité « salle de cérémonie » qui a connu la plus forte croissance, avec une hausse de 165,9 % sur un an.

Toutes activités confondues, le volume des prestations a augmenté de 48,64 %.

4/Moyens humains :

Les moyens humains n'ont pas évolué entre les 2 exercices, toujours composés de 3 salariés.

5/ Qualité du service rendu :

Le service rendu semble très positif.

6/ Tarifs pratiqués par l'établissement :

Les tarifs sont repris dans le rapport annuel du délégataire. Ces tarifs sont identiques en 2022 et 2023.

7/ Equilibre contractuel de la DSP :

	2023	2022	Evolution
Redevance d'occupation du domaine public (article 21 du contrat de concession)	10 000 € Versés par le délégataire le 14 août 2023	10 000 € Versés par le délégataire le 28 février 2023	Néant (redevance fixe prévue sur la durée du contrat)
Redevance d'exploitation* relative à l'activité de la délégation (article 22 du contrat de concession)	6 714,48 € Versés par le délégataire le 12 octobre 2023	2 514,48 € Versés par le délégataire le 28 février 2023	+167 %

*Pour mémoire Article 22 de la concession :
« Le Délégataire verse à la Commune une redevance d'exploitation, indexée sur le chiffre d'affaires de l'activité de crémation, tel qu'attesté par un expert-comptable, dans les conditions prévues à l'article 28 »

8/ Résultats :

	Résultats de l'exercice clos au 30/09/2023	Résultats de l'exercice clos au 30/09/2022	Evolution 2022 - 2023
Recettes d'exploitation	322 206,31 €	167 632,41 €	+92,2 %
Charges d'exploitation	206 236,27 €	166 654,24	+23,8 %
Résultat d'exploitation	115 970,04 €	978,17 €	+11 755,8 %

Analyse des résultats :
Le résultat d'exploitation a fortement augmenté en 2023. Si celui-ci était juste à l'équilibre en 2022, il a progressé grâce à une augmentation des recettes (+92,2 %) bien plus marquée que celles des dépenses (+23,8 %).

La progression des recettes d'exploitation trouve principalement son origine dans :
- Les prestations crémations : 303 763,67 € en 2023 (+92,4 %)
- Les prestations salle de cérémonie : 16 943,33 € (+90,2 %)

La progression des charges est moins marquée, toutefois certains postes ont significativement augmenté :
- La consommation de gaz : + 93 %
- La consommation d'électricité : + 48,3 %
- La maintenance : + 61,5 %
- Les charges de personnel : + 10,8 %

9/ Prévisions :

Le délégataire indique qu'il envisage pour l'exercice 2024 une nouvelle augmentation de ses recettes d'exploitation, notamment portée par le volume de crémations qui devrait à nouveau augmenter.

10/ Actions à prévoir par la Commune sur l'exercice 2025 :

Actions	Périodes
Information des citoyens sur la Délégation de Service Public (exercice 2023)	Mars – avril 2025 (Annexe au compte administratif 2024)
Prévoir l'inventaire des biens (biens de retour, de reprise, et biens propres)	1er trimestre 2025
Transmission du rapport annuel 2024 du délégataire à la collectivité	Au plus tard le 1er juin 2025
Commission de contrôle financier	Entre juin et septembre 2025
Commission Consultative des Services Publics locaux	Entre juin et septembre 2025
Présentation du rapport annuel 2024 du délégataire au Conseil Municipal	Septembre 2025
Information des citoyens sur la Délégation de Service Public (exercice 2024)	Mars – avril 2026 (Annexe au compte administratif 2025)